Mairie de Lombez

AVIS DE CONCOURS

SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur : Commune de Lombez
Adresse : Place de l'Hôtel de Ville – 32220 Lombez
Tél : 05.62.62.32.20
Courriel : contact@mairiedelombez.fr

SECTION II – OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse pour la construction d'une salle de sport pluridisciplinaire à Lombez.

Un marché public négocié sans mise en concurrence sera ensuite passé avec le ou les lauréats du concours.

II.1.2) Code CPV principal

Descripteur principal : 71200000

II.2.) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71200000

II.2.4) Description des prestations

La municipalité de Lombez a décidé de créer une salle de sport pluridisciplinaire afin de pallier la saturation de l'actuelle salle polyvalente construite au début des années 80 devenue saturée et obsolète, dont l'état de vétusté nécessitera dans les prochaines années d'importants travaux de rénovation.

Ce nouvel équipement sera construit sur un terrain communal dans le nouveau quartier de la Ramondère, séparé du bourg historique par la Save et son canal, dans lequel s'est installée une grande partie de la population et où se sont développées des activités commerciales. Cette implantation à proximité de l'actuelle école maternelle permettra également de bénéficier de la proximité de nouveaux projets comme la crèche et le city stade, créant ainsi à terme un véritable pôle dédié à la jeunesse et au sport.

La salle sera dimensionnée pour la pratique du handball, notamment utilisé par le Handball Club Lombez – Samatan dont l'équipe féminine évolue entre le plus haut niveau régional et la nationale 3. A cet effet, des gradins seront à prévoir pour l'accueil du public lors des compétitions.

Un espace complémentaire à la salle sera également prévu pour installer ultérieurement une Structure Artificielle d'Escalade.

Le présent concours est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport pluridisciplinaire à Lombez. **La surface utile totale à construire est estimée à 1 816 m².**

L'**intégration paysagère** du site aux équipements à proximité ainsi qu'à son environnement est attendue. En particulier, est attendu la liaison douce vers l'Av. Dr Raynaud et les différents équipements (crèche, terrain multisport et école maternelle).

Le projet intègrera une démarche respectueuse de l'environnement, notamment la recherche de l'efficacité énergétique maximale compte tenu des meilleures technologies disponibles et la recherche d'au moins **une solution de recours aux énergies renouvelables**. Le recours à des matériaux biosourcés sera à privilégier.
Enfin, le confort d'été sera pris en compte afin de maintenir des températures acceptables pendant les épisodes caniculaires.

Les travaux seront réalisés en site inoccupé.

Le planning prévisionnel concernant la phase travaux est le suivant :
- Lancement chantier : 2027

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de **2.655.994,00 €HT** Hors mobilier et équipements (valeur novembre 2024)

Une approche en coût global (coût d'investissement et coût d'exploitation) sera à mener de la part de la maitrise d'œuvre, tout au long des études de conception, et dès la phase concours.

Les missions confiées au maître d'œuvre sont les suivantes : **mission de base Loi MOP (ESQ, APS, APD, PC, PRO/DCE, ACT, DET, VISA, AOR/GPA) + missions complémentaires SSI, STD, FLJ, Signalétique et OPC**

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- La qualification et qualité de l'équipe candidate (capacités financières, compétences, organisation et capacité à travailler ensemble, cohérence générale de l'équipe…) ;
- La qualité et la pertinence des références fournies (fiche n°3) et adéquation de celles-ci avec le projet à concevoir ;
- La qualité de la note de motivation, l'intérêt du candidat pour l'opération et la bonne compréhension du contexte urbain, visuel et paysager.

Les équipes devront obligatoirement fournir et justifier des compétences professionnelles suivantes :

- Architecture : architecte titré DPLG/HMNOP inscrit ou équivalence européenne
- Ingénierie des structures
- Ingénierie tous fluides (génie électrique et génie climatique)
- Ingénierie du VRD
- Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI)
- Economie de la construction
- Qualité et performances environnementales
- Acoustique
- Aménagements paysagers
- OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination)

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La participation est réservée à une profession particulière : oui
Indiquer profession : architecte

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagés : 3

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

Les projets des candidats admis à concourir seront évalués en fonction des critères suivants :

- Adéquation au programme,
- Qualité architecturale et paysagère
- Qualité et performance technique et environnementale,
- Respect de l'enveloppe financière et approche en coût global,
- Respect du planning d'opération.

Les critères sont, à ce stade, communiqués à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des demandes de participations

Le 16 mai 2025 à 12h00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

Semaine 24 (2025)

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

Les candidatures devront être rédigées exclusivement en langue française.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Les prestations prévues sont du niveau de l'esquisse.

Une indemnité forfaitaire de **12 000 euros HT** est fixée par concurrent sélectionné pour la phase 2.

En cas de co-traitance, elle sera répartie entre les membres du groupement sur proposition du mandataire. Cette répartition sera à fournir en même temps que la remise des prestations.

Cette prime constituera pour le lauréat une avance sur honoraires.

Les candidats exclus ne seront pas indemnisés.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée des candidats.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire du marché de service faisant suite au concours.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée des candidats.

IV.3.4) Décision du jury

La décision est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Le jury sera composé :

- Du Maire, président de la commission d'appel d'offres (CAO) président du jury,
- Des membres élus de la CAO,
- D'un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours, soit 2 personnes extérieures

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr

PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le tribunal administratif dans le ressort duquel se situe le maître d'ouvrage.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

16 Avril 2025